

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—Etats-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avance.

Vol. IX.

No. 9.

Prix du numéro, 7 centimes.—Annonces, la ligne, 10 centimes.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 28 FEVRIER 1878

NOTRE PRIME

Nous avons le plaisir d'annoncer que nous donnerons en PRIME, cette année, un magnifique

PORTRAIT DE

SON EXCELLENCE Mgr. CONROY,

Délégué Apostolique en Canada.

Ce superbe Portrait, que tous les catholiques de la Puissance désirent sans doute se procurer, sera distribué aux conditions suivantes :

1o. A tous nos abonnés actuels dont l'abonnement est payé jusqu'au 1er juillet 1878 ;

2o. A ceux qui, d'ici au 1er juillet 1878, paieront tous les arrérages, s'il y en a, et l'abonnement pour l'année courante ;

3o. A tous les nouveaux abonnés qui paieront au moins six mois d'avance en s'abonnant.

Par cet arrangement, tous les abonnés de *L'Opinion Publique* auront l'avantage, s'ils le veulent, de se procurer une superbe

LITHOGRAPHIE AU CRAYON

de SON EXCELLENCE MGR. CONROY, premier Délégué Apostolique nommé par Rome pour l'Amérique Britannique du Nord. Ce portrait, lithographié sur papier à dessin de luxe, de 15½ par 21 pouces, et enrichi de la signature autographe de Son Excellence, vaut au moins UN DOLLAR, et nos agents ont reçu instruction de le donner à tous ceux qui se conformeront aux conditions ci-dessus.

Avis de l'Administration

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les changements que nous croyons devoir faire dans les conditions d'abonnement à *L'Opinion Publique*.

A l'avenir, le prix pour les abonnés qui paieront d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, sera, comme par le passé, de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les Etats-Unis ; mais on exigera de ceux qui ne se conformeront pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Après les appels réitérés que nous avons faits, vainement dans la plupart des cas, à nos abonnés retardataires de s'acquitter de ce qu'ils nous doivent, et vu le montant toujours croissant d'arrérages qui nous sont dûs, nous croyons que cette augmentation dans le prix de l'abonnement pour ceux qui n'ont pas la louable habitude de payer régulièrement leur journal d'avance, est le seul moyen qui nous reste de couvrir en partie les pertes considérables d'intérêts que nous subissons chaque année et les frais de perception que nous sommes obligés d'encourir.

Rien de plus facile pour nos abonnés que de s'éviter le paiement de ces 25 et 50 centimes additionnels : QU'ILS PAIENT TOUJOURS LEUR ABONNEMENT D'AVANCE, comme le font un bon nombre des meilleurs amis de *L'Opinion Publique*, à qui nous nous empressons d'offrir nos plus sincères remerciements. Puisse leur exemple être imité par tous nos lecteurs !

L'ADMINISTRATION.

AVIS IMPORTANT !

Bon nombre de nos abonnés, oubliant que M. Geo. E. Desbarats a laissé notre établissement il y a plus d'un an, continuent de lui adresser des lettres qui nous sont destinées. Cette erreur de leur part est cause de retards qui leur sont aussi préjudiciables qu'à nous. Nous prions donc ceux qui nous écrivent au sujet de *L'Opinion Publique*, du *Canadian Illustrated News*, du *Mechanics' Magazine* ou pour toute autre affaire, de vouloir bien adresser leurs lettres comme suit : "A la Compagnie Burland-Desbarats, Montréal."

SOMMAIRE

Le Souverain-Pontife, par A.-B. Longpré. — Correspondance: Réponse à la *Nation*, de New-York, par C. Rameau. — A la veillée, par Fabien Vanasse. — Bibliographie, par A.-B. Longpré. — Grande convocation au collège Joliette, par A.-B.-L. — Chronique américaine, par Anthony Ralph. — *Miramar (suite et fin)*. — L'Albani dans *Rigoletto* à Paris. — Nérologie: Feu le Dr H. Beauchemin. — Gazette des Tribunaux: Assassin par enlèvement. — Conclaves. — Recettes utiles. — Poésies: La mort de Pie IX, par J.-A.-C. Madore. — Le Miracle (suite). — Faits divers. — Mélanges. — Nos correspondants. — Revue de la semaine, par A.-B. Longpré. — Avis à nos abonnés. — Pour rire. — Le jeu de dames. — Les échecs.

GRAVURES: Sa Sainteté Léon XIII, élu le 20 février 1878. La visite du Gouverneur-Général à Montréal: Leurs Excellences le comte et la comtesse Dufferin à la réception et le lever dans l'après-midi du 15 février; L'Université McGill conférant à lord Dufferin le degré de docteur en droit; Son Excellence adressant l'auditoire réuni; L'hôtel Windsor, Montréal.

LE SOUVERAIN-PONTIFE

Gloire et long règne à LÉON XIII, successeur de PIE IX !

Que les abonnés de *L'Opinion Publique* contemplent les traits distingués et vénérables de leur nouveau Père: nous présentons son portrait à leur vénération.

Quelle majesté! quelle mansuétude! quelle intelligence dans les traits de cet auguste-vieillard! Déjà on se sent porté à l'aimer.

Nous publions au long les dépêches qui se rapportent à l'élévation de Sa Sainteté à la chaire de Saint-Pierre.

Depuis qu'il a annoncé au monde catholique les douloureuses péripéties de la mort de Pie IX, le télégraphe ne pouvait lui apprendre rien de plus consolant ni de plus intéressant que les circonstances de l'avènement de son successeur.

A.-B. LONGPRÉ.
Rome, 20 février.

Le cardinal Giochino Pecci, camerlingue de Sa Sainteté Pie IX, a été élu Pape. Il prend le nom de Léon XIII.

Rome, 21.

La fumée s'échappant de la cheminée du Vatican, et provenant de la combustion des bulletins sur lesquels les cardinaux inscrivent leur vote, avait été vue à midi et demi, hier, de sorte que la foule se dispersa, croyant que le ballottage n'avait eu aucun résultat, lorsqu'à une heure et quart le cardinal Caterini apparut sur la grande galerie de la Basilique et annonça, avec les formules ordinaires, que Mgr Pecci était le successeur de Pie IX. Quelques spectateurs applaudirent avec le plus grand enthousiasme, et l'heureuse nouvelle se communiquant avec la rapidité de l'éclair, plusieurs milliers de personnes se rassemblèrent bientôt dans les environs du Vatican.

A quatre heures et demie, le nouveau Pape, entouré de tous les cardinaux, fit son apparition sur la galerie intérieure de la Basilique. La foule s'écria: "Longue vie au Pape!" Le Saint-Père prit enfin son siège pour réclamer le silence, puis, ayant entonné le *Benedicite*, prononça la bénédiction apostolique. Les applaudissements et les vivats continuèrent jusqu'à ce que le Pape se fût retiré dans ses appartements.

Voici les circonstances de l'élection: Lors du dépouillement du scrutin, hier matin,

le cardinal Pecci reçut 36 votes, c'est-à-dire les deux tiers de la majorité moins cinq voix. Lorsque la votation fut finie et les papiers brûlés, Mgr Franchi et les prélats qui partageaient ses convictions, s'avancèrent et s'agenouillèrent devant Mgr Pecci. Cet exemple ayant été suivi par les autres cardinaux, l'élection de Mgr Pecci fut accomplie par la méthode qu'on appelle "acclamation."

Le comte de Ségur informa immédiatement le Pape qu'il désirait lui présenter un million de francs, comme première donation du denier de Saint-Pierre, de la part de l'épiscopat français.

Aussitôt que le résultat de l'élection fut connu, les cloches de toutes les églises de Rome sonnèrent, et les diplomates se rendirent au Vatican pour féliciter le nouveau Pape.

Le Pape, après son élection, revêtit le costume pontifical et reçut l'hommage des cardinaux dans la chapelle Sixtine. On estime que la foule qui se pressait devant le Vatican afin de recevoir la bénédiction du nouveau Pape, s'élevait à plus de 20,000 personnes.

Une dépêche de Paris dit que l'élection de Mgr Pecci a été la meilleure impression en cette ville.

Le Pape a tenu une assemblée des cardinaux aujourd'hui. Il a déclaré qu'il devait envoyer une circulaire au monde catholique, annonçant son accession. Il a été décidé que, pour le moment, le Pape resterait au Vatican.

On annonce que Léon XIII suivra la politique de son prédécesseur. Le couronnement, qui sera privé, aura lieu à la chapelle Sixtine, dimanche. Il n'y aura pas de cérémonies à Saint-Jean de Latran. On chantera le *Te Deum* dans toutes les églises, demain.

Le cardinal Pecci est né le 2 mars 1810, à Carpineto, près d'Agnani, d'une ancienne famille patricienne. Il était en faveur auprès du pape Grégoire XVI, dans la maison duquel il fut pendant quelque temps prélat et prébendier privé; Grégoire XVI l'employa d'abord comme délégué apostolique à Benevent, puis à Spolète et ensuite à Perouse, où il se rendit très-utile en purgeant quelques-uns de ces districts des brigands qui y avaient établi leurs quartiers. Pecci fut subseqüemment envoyé comme nonce à Bruxelles, et créé archevêque de Perouse. C'était un des candidats auxquels Grégoire XVI réservait les honneurs de la pourpre lorsqu'il mourut en 1849. Pecci fut nommé cardinal le 12 décembre 1853, et choisi pour camerlingue après la mort du cardinal Antonelli.

Le cardinal Pecci est d'une haute taille, a une belle tête, une voix sonore, possède une grande dignité et des manières austères dans la vie publique; mais privément, il est affectueux, spirituel et sans prétention.

Tous s'accordent à dire qu'au point de vue du savoir, du tact, de l'énergie, de la dignité, de l'amabilité et de la piété, le Sacré-Collège ne pouvait faire un meilleur choix.

La vie privée du cardinal Pecci, à toutes époques, est au-dessus de tout reproche.

Il possède de grands talents littéraires et a écrit des poésies. Il n'a jamais eu rien de commun avec les fonctionnaires du présent gouvernement italien, mais il est estimé par eux tous.

CORRESPONDANCE

Monsieur le Rédacteur,

Je vous prie de vouloir bien insérer dans *L'Opinion Publique* la lettre suivante que m'adresse M. Rameau, et dont le sujet intéresse notre public canadien. C'est une réponse à une attaque aussi injuste que violente qu'un journal américain, la *Nation*, de New-York, vient de faire contre le nouveau livre de M. Rameau: *Une Colonie féodale*. Cette réponse, écrite de main de maître, sera lue avec d'autant plus d'intérêt que M. Rameau y plaide la cause de nos ancêtres.

J'ai l'honneur d'être, etc.

H. R. CASGRAIN, Ptre.

Rivière-Ouelle, 6 février 1878.

RÉPONSE AU JOURNAL LA "NATION"

Mon cher monsieur, je vous transmets ma réponse au journal la *Nation* de New-York. Vous savez qu'on ne peut pas contenter tout le monde, et, bien que je n'aie point ménagé aux Américains les louanges qu'ils m'ont paru mériter, on paraît, cependant, fort irrité contre moi.

Dans cette critique, dont la forme est acerbe et dont le fonds est pauvre, on s'attaque à de prétendues inexactitudes, dont l'importance serait bien minime alors même qu'elles seraient démontrées. En tout cas, aucune d'elles ne peut influer sur le fonds du débat. Ce qui choque, en effet, derrière ces arguties puériles, c'est que j'ai rétabli quels étaient les procédés et la forme des premières colonisations, et ce qui blesse surtout, c'est que j'ai décrié des préjugés qui flattent la vanité des Yankées. Ces subtilités puériles, sur lesquelles on argumente, ne servent qu'à dissimuler la mauvaise humeur qu'inspirent ces questions indiscrètes, que j'ai soulevées.

Mais ces questions elles-mêmes, on évite de les discuter; on se rejette sur des incidents; et quels incidents! Le rédacteur de la *Nation*, qui les a choisis, y tombe presque toujours dans des méprises tellement bizarres, qu'il est nécessaire de les signaler pour montrer quelle est la science de cet esprit fort. J'entre donc dans l'examen de ces griefs.

1er grief. Il consiste à contester l'état de communauté de biens, dans les temps primitifs des colonies américaines; qu'il me suffise de dire que c'est un fait établi d'une manière incontestable par Bancroft, et que Howison, dans son *Histoire de la Virginie*, décrit tous les détails de ce régime et de ses conséquences. Ce sont, dira-t-on peut-être, des autorités de seconde main; soit, mais leur main est assez forte pour qu'un critique puisse compter avec elle.

2ème grief. "Les concessions françaises, ai-je dit, étaient disposées en parallélogrammes, et les concessions anglaises en carrés!" Cette assertion semble fort ridicule au journal la *Nation*; il est possible qu'à New-York on ait perdu ces choses de vue, mais je n'ai besoin ici de recourir à aucune autorité: c'est un fait topographique; je l'ai observé moi-même depuis les bords de l'Atlantique jusque sur les rives du Mississipi, et j'ose dire qu'il est familier à tous ceux qui ont étudié les pays où les vieilles colonies françaises sont en contact avec les colonies anglaises.

3ème grief. J'aurais confondu, assure-t-on, *Genesee* (sic) avec le fort La Tour, et avec le fort de Naxouat!—or *Genesee* est au centre de l'Etat de New-York, dans l'intérieur des terres; comment aurais-je pu confondre les forts situés sur le fleuve Saint-Jean avec cette localité!

Je crains, quant à moi, que le rédacteur de la *Nation* n'ait pris le Pirée pour un homme, et qu'il n'ignore lui-même qu'il y avait sur le Saint-Jean un lieu nommé Jemsek ou Gemsek, près duquel Latour bâtit un fort vers 1630 ou 1632, lequel fort fut appelé pendant sa vie le *Fort La Tour*, puis reprit le nom de Jemsek, sous lequel les Anglais l'occupèrent en 1654, et sous lequel ils le remirent à M. de Grandfontaine, le 27 août 1670, suivant un procès-verbal dont je tiens la teneur à la disposition de mon aimable contradicteur, qui aime si fort les *autorités de première main*: cela embellira sa collection! L'usage de ce fort de Jemsek fut ensuite concédé au sieur de Soulanges, le 20 octobre 1672, toujours par un acte authentique que l'éditeur de la *Nation* fera bien de se procurer.

4ème grief. On m'accuse d'avoir confondu Porsmouth avec Pemaquid. Or, je n'ai jamais parlé de Porsmouth, et je crains